

Nouvelle publication du Comité 21 « Bien-être et développement durable : deux notions à rapprocher dans l'évaluation et dans l'action »



Bien-être et développement durable :
deux notions à rapprocher dans
l'évaluation et dans l'action



www.comite21.org Juin 2016

Le Comité 21 dédie cette note au bien-être, sujet désormais omniprésent. Déclaré finalité des politiques publiques par l'ONU, le bien-être est intégré dans l'Accord national sur la Qualité de vie au travail ainsi que dans la loi Eva Sas sur les nouveaux indicateurs de richesse. Il constitue l'un des axes stratégiques des Agenda 21 visant à renforcer le volet social et participatif. Le bien-être au travail a également émergé au sein des derniers rapports annuels de RSE ou de développement durable. Face à ce constat, le Comité 21 a souhaité faire un état des lieux des pratiques intégratrices de bien-être, liées à la performance des politiques publiques et des organisations.

Mobilisateur, le bien-être est également une clé de la performance sociale. Il stimule la participation citoyenne et donne un sens collectif à l'action individuelle au sein des organisations. En ce sens, il semble constituer un

« nouvel angle » pour sensibiliser les élus et citoyens au développement durable, afin d'améliorer les conditions de vie et accompagner les changements de comportements... Fédérateur, le bien-être constitue un levier de développement territorial et d'attractivité en voie de devenir un élément incontournable pour toute organisation.

Dans les entreprises, alors que les risques psychosociaux, les enjeux de santé et de sécurité sont de plus en plus prégnants, aborder le bien-être des collaborateurs converge avec les démarches RSE. Pour certaines, le bien-être constitue alors l'accroche idéale pour dialoguer avec leurs parties prenantes. Renforcement du collectif, de la fierté d'appartenance et montée en compétences forment alors un cercle vertueux, qui permet de concevoir de nouveaux projets bénéfiques à la performance de l'entreprise.

Organisée en trois parties et agrémentée de nombreuses initiatives concrètes, cette note s'intéresse tout d'abord à définir le bien-être comme boussole d'évaluation des politiques publiques de l'échelle globale à l'échelle locale. Elle se concentre ensuite sur la place centrale du bien être dans la responsabilité sociétale des organisations pour enfin l'établir comme une finalité des politiques publiques pour la mise en œuvre du développement durable.

Auteurs : Laurie Ayouaz, Elise Gaultier, Comité 21
42 pages – Mai 2016

Merci à la MNT pour son soutien à cette publication

Lire la note

Contacts :

Christine Delhaye, communication, 01 55 34 75 23 – delhaye@comite21.org
Laurie Ayouaz, territoires durables, 01 55 34 75 24 – ayouaz@comite21.org